



**Destinataires : Concessionnaires et Agents**

Le 6 mai 2011,

**Objet : La Charte Réseau**

Madame, Monsieur, Cher collègue

Lors de la Convention des Agents Relais d'octobre dernier, les groupes de travail ayant mis en évidence un besoin fort d'animation et d'échanges au quotidien entre agents et concessionnaires, GCAP et GAAP ont pris la décision de travailler ensemble pour établir une synthèse des Bonnes Pratiques et des fondamentaux qu'il nous semble important de suivre entre partenaires du même réseau de marque, au-delà de la politique commerciale.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce document appelé :

**CHARTRE RESEAU**

Elle constitue les fondements d'une bonne relation à construire entre un concessionnaire et son agent dans chacun des métiers VN, VO, APV et PR.

Nous vous invitons à mettre en place un plan d'action annuel à partir sur ces bonnes pratiques au cours d'un entretien individuel, en vue d'établir dans un intérêt commun, un partenariat constructif du « tandem » Concessionnaire-Agent.

Veuillez recevoir, cher collègue nos amicales salutations.

Pour le Groupement des  
Concessionnaires  
Automobiles Peugeot  
Le Président

Jean-Charles Herrenschmidt

Pour le Groupement des  
Agents des  
Automobiles Peugeot  
Le Président

Jérôme Flachy